

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 MAI 2011

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour de mai, de l'an deux mille onze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

11-05-058 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

11-05-059 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Monsieur Olivier Lemieux, arrive, il est 19h38.

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

Monsieur Bouchard, demande des informations concernant la vidange des installations sanitaires. Il informe le conseil que d'autres municipalités ont adopté un règlement régissant la vidange des fosses septiques aux deux ans, ou présentation de facture prouvant la vidange.

Monsieur René Martineau, maire, informe monsieur Bouchard que la municipalité a déjà eu des discussions en ce sens, soit pour une adhésion volontaire ou obligatoire. Le conseil attend de connaître les nouvelles règles du règlement Q2-r.22 avant d'entreprendre des démarches auprès de ses citoyens.

Cette obligation sera peut-être incluse dans le nouveau règlement Q2-r.22. Il informe également que s'il y a pollution apparente, il peut faire une plainte auprès de l'inspecteur. Il l'informe, également, que la capacité des fosses est déterminée par le nombre de chambres à coucher de la résidence.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

11-05-060

CYCLO-DON DE LA RESSOURCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'autoriser la Ressource et ses participants dans le cadre du 6e Cyclo-don qui aura lieu de 4 juin prochain, à traverser le territoire de la municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Le maire informe les membres du conseil qu'il n'y a eu aucun sujet majeur à la dernière rencontre. Que les municipalités poursuivent le dossier concernant l'article 59.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance que le compte-rendu des activités de l'agente de développement sera disponible le mois prochain car son ordinateur est brisé.

URBANISME

RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS 2010

Le conseil prend acte du dépôt du rapport des permis et des certificats émis pour l'année 2010.

PROTECTION INCENDIE

11-05-061

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS – INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX

La conseillère, madame Jocelyne Lefebvre, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du règlement concernant les brûlages extérieurs – interdiction de faire des feux

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

11-05-062

EXTINCTEUR POUR VÉHICULES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser l'achat de deux extincteurs de 20 lbs avec support pour le camion autopompe et le camion-citerne et un de 5lbs avec le support pour la camionnette de service, auprès de Sécuriplus pour un total de six cent soixante-cinq dollars et trente-cinq sous (665.35\$).

ADOPTÉE

VOIRIE**DÉMISSION DE L'OPÉRATEUR TECHNICIEN**

Le conseil prend acte du dépôt de la démission de monsieur Donald Rouillard à titre d'opérateur technicien.

11-05-063

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de procéder à l'engagement de monsieur Denis Guay à titre de main d'œuvre spécialisé et de madame Vickie Croteau à titre de journalière dès que la température nécessitera leur engagement, aux conditions de la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Le sujet «Engagement des employés saisonniers » ainsi que «Lots épars sur le chemin du lac La Motte » sont ajoutés.

LOTS ÉPARS CHEMIN DU LAC LA MOTTE

Une rétrospective du dossier est faite. La Planification d'une visite terrain est à prévoir dans les semaines à venir.

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2011.

11-05-064

APPROBATION DES COMPTES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois d'avril 2011, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-quatre mille six cent soixante-quatorze dollars et neuf sous. (44 674.09\$). La facture de quatorze mille cent trente-trois dollars (14 133 \$) de la Ville d'Amos concernant les services incendie est retenue.

ADOPTÉE

11-05-065

CONGRÈS DE L'ADMQ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès provincial de l'ADMQ qui se déroulera à Québec les 8, 9 et 10 juin 2011, ainsi que les frais reliés au transport, à l'hébergement et aux repas.

ADOPTÉE

11-05-066

INSCRIPTION À CLICSÉQR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, que madame Rachel Cossette, directrice générale/ secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de La

Motte, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le Ministre du revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Yanick Lacroix demande si l'affiche située sur le chemin St-Luc a été retirée après que la municipalité ait fait des démarches auprès du propriétaire ou si c'est une coïncidence. Monsieur René Martineau, maire, l'informe que la municipalité n'a entrepris aucune démarche auprès de ce citoyen.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

11-05-067

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20h43.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

11-05-062
11-05-065

11-05-063

11-05-064

Signé ce douzième jour de mai
de l'an deux mille onze